

**Résolution du 15 janvier 2020 de Mmes et MM. Maria Pérez, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Maria Casares, Delphine Wuest, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Omar Azzabi: «Actionnons le dispositif grand froid».**

### RÉSOLUTION

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 octobre 2021, dans le rapport R-255 A)

Considérant:

- que malgré les réitérées demandes de la magistrate Esther Alder, le Canton et les 44 communes du canton de Genève ont jusqu'ici refusé de mettre en place une quelconque mesure destinée à éviter que les personnes les plus fragilisées ne soient contraintes de dormir dans la rue;
- que cette démission de l'Etat et ce choix délibéré des 44 communes du canton de ne pas assumer leur responsabilité de protection vis-à-vis des plus précaires ont conduit la Ville de Genève à devoir prendre en charge seule l'accueil des sans-abris pour un montant d'environ 10 millions de francs annuels;
- que cet hiver, le dispositif hivernal mis en place par la Ville de Genève permet d'accueillir 200 personnes dans les abris mis à disposition. Aujourd'hui, la jauge de remplissage de ces abris n'excède pas 70%;
- cependant que l'annonce de la fermeture prochaine de quatre *sleep-in* sur six a causé une inquiétude légitime auprès des personnes sans domicile fixe;
- que bien que le Canton et les 44 autres communes de Genève fuient leur responsabilité collective, il demeure inconcevable de courir le risque que quiconque ne trouve pas d'endroit sécurisé pour la nuit et soit contraint de dormir dans la rue,

le Conseil municipal déclare:

- qu'il n'a pas l'intention de voir une seule personne dormir dans la rue *dès 2021*;
- qu'au besoin, le dispositif d'accueil *pour personnes sans abri* sera adapté afin que chaque personne en situation de détresse *puisse dormir* dans un endroit adapté, au chaud et sécurisé;
- que le Canton et les communes genevoises doivent *mettre en place une clé de répartition juste afin de répartir les coûts du dispositif d'hébergement d'urgence mis en place sur le territoire genevois*.